

## INFORMATION CORONAVIRUS N° 25

L'évolution de la situation épidémiologique est incertaine. Tout comme nos autorités, nous sommes vigilants quant aux indicateurs et attentifs aux nouvelles mesures prononcées par le Canton et la Confédération.

Le Service de la Santé Publique nous informe que : « *Comme mesure supplémentaire pour éviter d'introduire le virus dans les établissements de santé, le Conseil d'Etat **recommande fortement** aux institutions sanitaires et sociales d'instaurer l'obligation de présentation du certificat COVID-19 pour leurs visiteurs ainsi que pour les personnes externes qui interviennent auprès des patients (physiothérapeutes, bénévoles, coiffeurs, etc.). Suite au contrôle du certificat et de l'identité, aucune trace ne pourra être conservée par l'établissement sanitaire ou l'institution sociale. Les directions des établissements concernés ont le choix de rendre obligatoire l'exigence du certificat COVID-19 en fonction de leur situation propre.* ».

Cette position nous pose un dilemme sérieux. **Partagés entre la nécessité de protéger les habitants et la volonté de maintenir une interaction sociale, la direction, en collaboration avec le médecin répondant, a décidé de renoncer, dans l'état, à cette recommandation.**

Cette mesure deviendrait rapidement effective et appliquée de manière stricte pour des raisons impératives ou préventives :

- Si la situation épidémiologique se péjorait.
- Si la situation interne à l'établissement se péjorait.
- Si nous constatons que les mesures de protection de base comme le port correct du masque, la distance et l'hygiène des mains ne sont pas respectées.
- Si les autorités prononçaient cette mesure comme obligatoire.

Nous espérons vivement que nous n'aurons pas à instaurer un tel régime mais nous vous invitons toutefois à vous préparer à cette éventualité.

Afin de diminuer le risque, nous renforçons des mesures qui n'auraient que peu d'incidence sur le quotidien des habitants. Nous appliquons un cadre plus restrictif pour l'ensemble de nos partenaires aussi :

- Les employés non-vaccinés doivent réaliser un dépistage systématique.
- Les intervenants externes devront fournir un certificat COVID-19 ou le résultat négatif d'un test.
- L'accès au service de la cafétéria ne sera réservé qu'aux personnes pouvant démontrer un certificat COVID-19 (certificat + pièce d'identité).

Vous avez la possibilité de nous faire part de vos demandes de précision en sollicitant la direction : [jeremie.lugari@fondationcastel.ch](mailto:jeremie.lugari@fondationcastel.ch).

### PAR SECURITE :

- ✓ Si vous présentez des symptômes tels que fièvre, sensation de fièvre, douleurs musculaires, souffle court, maux de gorge, perte soudaine de l'odorat, maux de tête, toux inhabituelle ou fatigue persistante, reportez votre visite par sécurité pour l'ensemble des résidents et des collaborateurs.
- ✓ Les visites ne peuvent être faites que si les visiteurs et les résidents ne présentent aucun symptôme, de même, le visiteur est informé qu'il doit signaler à la direction ou à l'infirmière-chef s'il est Covid-19 positif dans les 14 jours après la visite.
- ✓ En cas de doute sur la santé du visiteur, un collaborateur peut demander à contrôler la température. En dessus de 37°C, le visiteur ne peut pas se rendre auprès du résident.

## NOUVEAU

### Mise à jour du plan de protection

	Pour les résidents vaccinés (couverture 15 jours après la deuxième dose)	Pour les résidents non-vaccinés
Port du masque	Pour les habitants, recommandé uniquement lors des soins de proximité	<b>Port du masque recommandé</b>
Accès à la cafétéria	Possibles pour tous dans le respect des mesures de protection	
Activités collectives,	Uniquement pour les habitants et selon les règles émises par l'OFSP (Activités, messes, concerts et rencontres)	
Promenades	Possibles dans le respect des mesures de protection – périmètre illimité	
Sorties chez des proches	Possibles dans le respect des mesures de protection émises par l'OFSP – pas de quarantaine au retour. Pour des questions organisationnelles, annonce de la sortie aux heures de bureau au minimum la veille au secrétariat ou le vendredi pour le week-end.	
Visites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée, nombre de visiteurs et nombre de visite par jour par résident illimités et sans rendez-vous</li> <li>• Pas de rassemblement des visiteurs</li> <li>• Obligation de remplir le formulaire à l'entrée, changement du masque et désinfection des mains.</li> <li>• Respect de toutes les autres mesures relatives aux visites</li> <li>• L'entrée se fait toujours par l'accès principal avec un circuit et des indications</li> </ul>	
Horaires des visites	Tous les jours de 10h00 à midi et de 13h30 à 18h30. L'accueil des visites n'est plus nécessaire.	

### Intervenants

A partir du lundi 13 septembre, tous les intervenants doivent démontrer un certificat COVID-19 ou présenter un test reconnu. Cela comprend les intervenants d'activité, les bénévoles, les intervenants en soins à l'exception des médecins. Seule la direction est compétente pour traiter des demandes particulières.

	Pour les visiteurs disposant d'un certificat COVID-19 ou d'un test reconnu	Pour les visiteurs ne disposant pas d'un certificat COVID-19 ou d'un test reconnu
Collation avec les habitants	Possible	A partir du samedi 11 septembre, pas possible, la cafétéria reste accessible sans consommation
Repas à une table du Castel	Possibles	A partir du samedi 11 septembre, pas possibles
Sorties avec un habitant	Possibles	Possibles
Port du masque	Obligatoire	Obligatoire
Distanciation	Obligatoire	Obligatoire

## Couverture vaccinale

Nous vous informons disposer d'une couverture vaccinale importante qui représente 85% des habitants et 75% des collaborateurs.

## Repas au Castel

Tous les jours, une table pour 4 personnes est réservée pour les visites qui souhaitent partager un repas en compagnie d'un habitant. Vous pouvez réserver cette formule au secrétariat la veille ou le vendredi pour le week-end. Les places sont aujourd'hui limitées et réservées uniquement aux porteurs d'un certificat COVID-19.

## Questionnaire en ligne

Nous vous rappelons l'importance de remplir le questionnaire en ligne. La démarche est anonyme et peut-être faite par tous que l'on soit un habitant, un proche ou un tiers représentant.

- Vous pouvez utiliser ce lien : <https://castel.questionpro.eu>
- Vous pouvez demander un ou plusieurs questionnaires imprimés à la réception
- Rapidement et avec votre smartphone, vous pouvez utiliser le QR



## POUR RAPPEL

**A qui s'adresser** : Nous vous rappelons ci-dessous les personnes à contacter pour toutes les situations que vous devriez éclaircir dans le domaine des soins, nous vous invitons à prendre contact avec les infirmières responsables d'étage ou l'infirmière-chef.

**1<sup>er</sup> étage** : Marie-Claude Bochatay - (lu,ma,me,ve) – 027 720 46 16  
marie-claude.bochatay@fondationcastel.ch

**2-3-4-5-6<sup>e</sup> étage** : Anne-Chantal Rouiller – (lu,ma,me,je) – 027 720 46 13  
anne-chantal.rouiller@fondationcastel.ch

**Infirmière-chef** : Claire-Lise Lepourtois – (lu,ma,me,je,ve) 027 720 46 14  
claire-lise.lepourtois@fondationcastel.ch

Les demandes particulières peuvent être adressées à la direction par courriel à [jeremie.lugari@fondationcastel.ch](mailto:jeremie.lugari@fondationcastel.ch).

En vous remerciant pour votre compréhension et votre collaboration, nous vous adressons nos sincères salutations.

Jérémy Lugari  
Directeur

---

Fondation Castel Notre-Dame  
Rue des Artifices 14, 1920 Martigny  
+41 (0)27 720 46 00, [jeremie.lugari@fondationcastel.ch](mailto:jeremie.lugari@fondationcastel.ch)



SVP pensez à l'environnement. Est-il nécessaire d'imprimer ce courriel ?